

## Conseil Municipal du 21.04.2026

### Service après vote

#### FINANCES

Lors du Conseil Municipal du 21 avril 2026, nous nous sommes logiquement abstenus sur tous les points relatifs au compte administratif de 2025 car ce n'est pas le résultat de notre projet.

#### Concernant la fiscalité locale, voici notre point de vue :

- La taxe foncière sur le bâti pour le contribuable a augmenté de près de 20 % sur les cinq dernières années.

	2021	2022	2023	2024	2025
TH	1 532 686 €	1 604 842 €	1 799 020 €	1 880 202 €	1 795 003 €
TFB	6 388 013 €	6 712 501 €	7 267 030 €	7 658 755 €	7 905 780 €
TFNB	142 752 €	150 502 €	161 384 €	167 148 €	157 149 €
Coef Correcteur	655 182 €	688 251 €	744 689 €	784 686 €	809 327 €
<b>Total</b>	<b>8 718 633 €</b>	<b>9 156 096 €</b>	<b>9 972 123 €</b>	<b>10 490 791 €</b>	<b>10 667 259 €</b>

TH : taxe d'habitation, TFB : taxe foncière sur le bâti, TFNB : taxe foncière sur le non bâti

Les recettes fiscales sont passées de 8,7 M. d'€ à 10,7 M€ en 2025. La pression fiscale repose pour l'essentiel sur les résidents permanents. L'application d'une surtaxe sur les résidences secondaires permettrait d'alléger la pression sur les foyers fouesnantais. Il suffirait pour cela de diminuer le taux de la taxe foncière.

Notons que dans les communes de taille comparable, la taxe foncière est inférieure de 30 % à ce que paient les Fouesnantais.

#### **FOUESNANT - Finistère**

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 10 597 habitants - Budget principal seul  
Strate : communes de 10 000 à 20 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Éléments de Fiscalité	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
<b>Bases nettes imposées au profit de la commune</b>			
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	10 082	951	191
Foncier bâti	20 421	1 927	1 518
Foncier non bâti	242	23	13

Année 2024

Source et plus d'infos :

<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex? flowId=accueilcclloc-flow>

- Autre point relatif au résultat 2025 pour lequel nous nous sommes abstenus :

Il apparait que 2,7 M€ prévus au budget de fonctionnement 2025 n'ont pas été dépensés. Malgré le transfert de la quasi-totalité de cette somme dans le budget investissement de 2026, la municipalité a prévu d'emprunter jusqu'à 4 M€ cette année. L'explosion des coûts des projets du cinéma et des terrains de padel explique ce nouvel endettement.



Photo du chantier des terrains de padel

**C'est dans cette logique que nous demandons la présentation du Plan Pluriannuel d'investissements prévu dans le règlement budgétaire et financier de la Ville.**

#### DIVERS

- Nous avons voté contre la dotation globale de la municipalité à l'OGEC de l'école Notre Dame car nous considérons qu'il est anormal que la subvention soit versée sans distinguer les élèves fouesnantais de ceux qui ne résident pas sur la commune. Environ 90 élèves sur les 306 qui fréquentent l'école ne résident pas à Fouesnant.
- 
- Nous avons également pris la parole pour proposer la gratuité de la médiathèque pour les enfants de moins de 12 ans. Cette mesure peu onéreuse n'a pas été retenue.
- En fin de conseil, nous avons évoqué la question des mouillages sauvages aux Glénan et plus généralement sur la commune. Le maire a annoncé découvrir cette situation. Pourtant, nous sommes intervenus à plusieurs reprises par le passé pour interpeller l'ancien conseil...

<https://www.letelegramme.fr/finistere/fouesnant-29170/a-fouesnant-la-chasse-aux-mouillages-sauvages-est-lancee-dans-larchipel-des-glenan-7029401.php>

